

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**CODE PRODUIT : **A366****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**Nom commercial : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**Code produit : **A.366**Conditionnement : **Seau de 4,5 kg**Type de produit : **Mélange****1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :****Utilisations identifiées :** Usage professionnel
Poudre lessive pour le linge
Produit détergent**Utilisations déconseillées :** Pas de données disponibles.**1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :****Producteur/Fournisseur :** L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**Adresse :** 74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond**Tel :** +33.(0)2.48.63.71.00**Fax :** +33.(0)2.48.96.72.26**E-mail :** lartisanerie@apei.asso.fr**Site internet :** www.apei.asso.fr**Personne de contact :** lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00**1.4. Numéro d'appel d'urgence :****INRS/ORFILA : +33 (0) 1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP) :**

Eye Dam. 1, H318

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

La procédure employée pour déterminer la classification est reprise dans la section 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)****DANGER**

Contient : Disodium carbonate, compound with hydrogen peroxide (2:3) ; Silicic acid, Sodium salt ; Benzenesulfonic Acid, C10-13-Alkyl Derivs., Sodium Salts ; Alcohols, C12-14, ethoxylated.

H318 Provoque des lésions oculaires graves

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 Tenir hors de la portée des enfants

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUVRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**

 CODE PRODUIT : **A366**
2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) : Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) : Le mélange ne contient pas de substances soumises à autorisation.

Autres : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélange :

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	CE 1272/2008	Concentration
CARBONATE DE SODIUM	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	011-005-00-2	Eye Irrit. 2, H319	10 <= x % < 25
CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATE	15630-89-4	239-707-6	01-2119457268-30	15630_89_4A	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	2,5 <= x % < 10
SILICIC ACID, SODIUM SALT	1344-09-8	215-687-4	01-2119448725-31	1344_09_8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	2,5 <= x % < 10
BENZENESULFONIC ACID, C10-13-ALKYL DERIVS., SODIUM SALTS	68411-30-3	270-115-0	--	68411_30_3	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	2,5 <= x % < 10
ALCOHOLS C12-14, ETHOXYLATED	68439-50-9	500-213-3	--	68439_50_9	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	0 <= x % < 2.5
DIETHYL PHTHALATE	84-66-2	201-550-6	01-2119486682-27	184_66_2	-	0 <= x % < 0.1
BENZYL ACETATE	140-11-4	205-399-7	01-2119638272-42	1140_11_4	Aquatic Chronic 3, H412	0 <= x % < 0.1
SUBTILYSINE	9014-01-1	232-752-2	01-2119480434-38	9014_01_1	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	0 <= x % < 0.1
DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)	25265-71-8	246-770-3	01-2119452811-38	125265_71_8	-	0 <= x % < 0.1

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**

 CODE PRODUIT : **A366**

DIPHENYL ETHER	101-84-8	202-981-2	--	101_84_8	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	0 <= x % < 0.1
LIMONENE	5989-27-5	227-813-5	-	I601029007A	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	0 <= x % < 0.1
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	236-675-5	01-2119489379-17	13463_67_7	--	0 <= x % < 0.1
HYDROXYDE DE SODIUM	1310-73-2	215-185-5	--	011-002-00-6	Skin Corr. 1A, H314	0 <= x % < 0.1
ALCOOL BENZYLIQUE	100-51-6	202-859-9	-	603-057-00-5	Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H302	0 <= x % < 0.1
CITRAL	5392-40-5	226-394-6		605-019-00-3	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	0 <= x % < 0.1

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures...

Rincer abondamment avec de l'eau.

Si une gêne persiste, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas d'inhalation : Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau : Pas de données disponibles.

En cas de contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion : Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction recommandés :

En cas d'incendie, utiliser :

- Eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- Mousse
- Poudres

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**

CODE PRODUIT : **A366**

- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie, peut se former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :

Classe d'inflammabilité :

Non inflammable

Protection contre l'incendie :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

Incendies avoisinants :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection individuelle et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Equipements de protection :

Voir rubriques 7 et 8.

Procédures d'urgence :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation de poussières.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés. (Se référer à la rubrique 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement et le nettoyage :

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières.

6.3.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres sections :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Mesure de protection :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**CODE PRODUIT : **A366**

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Mesures pour prévenir un incendie :

Pas de données disponibles.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Pas de données disponibles.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans les emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Pas de données disponibles.

Classe de stockage :

Pas de données disponibles.

7.3. Utilisations finales particulières :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur :****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
84-66-2	-	5	-	-	-	-
101-84-8	1	7	-	-	-	-
13463-67-7	-	10	-	-	-	-
1310-73-2	-	2	-	-	-	-

Données fournisseur : INRS 2012.

8.1.2. Exposition de l'environnement :

Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition :**Mesures liées à la substance/mélange :**

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

8.2.1. Mesures de protection individuelle :**Protection des yeux / du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**CODE PRODUIT : **A366**

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374.

Protection du corps :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Eviter l'inhalation de poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.2. Mesures de protection de l'environnement :**Mesures liées à la substance/mélange :**

Pas de données disponibles.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Etat physique :	Poudre
Couleur :	Blanche
Odeur :	Agréablement parfumé
pH :	Non concerné
PH en solution aqueuse :	10.5 à 1%
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné
Densité :	< 1
Hydrosolubilité :	Soluble
Point/intervalle de fusion :	Pas de données disponibles
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Pas de données disponibles
Point/intervalle de décomposition :	Pas de données disponibles.

9.2. Autres informations :

Pas données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**

CODE PRODUIT : **A366**

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter :

Eviter :

- la formation de poussières
- la chaleur
- le gel
- l'humidité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

11.1.1. Toxicité aiguë :

Pas de données disponibles.

11.1.2. Corrosion / Irritation de la peau :

Pas de données disponibles.

11.1.3. Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :

D'après les données disponibles pour les composants :

Produit classé comme « Irritant pour les yeux ».

Peut provoquer des lésions oculaires graves.

(Règle de calcul)

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Pas de données disponibles.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :

Pas de données disponibles.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

11.1.11. Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée.

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**

CODE PRODUIT : **A366**

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir rubrique 4.2.

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Voir rubrique 4.2.

Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes :

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthode de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

Classification des dangers :

Pas de données disponibles.

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) / Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**

CODE PRODUIT : **A366**

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage transport.

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU :

Non concerné.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non concerné.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger : Non concerné

Étiquette de danger : Non concerné

14.4. Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :

Non concerné

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Non concerné

14.6.3. Transport fluvial (ADN/ADNR) :

Non concerné

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

Non concerné

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Non concerné

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementation européenne

Règlement CE n°1907/2006 (REACH) modifié :

Le produit est conforme aux dispositions de REACH. Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Règlement CE n°1272/2008 (CLP) modifié

Informations relatives à l'emballage :

Pas de données disponibles.

Dispositions particulières :

Pas de données disponibles.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 modifié) :

- Moins de 5% de : phosphonate, agents de surface anioniques, agents de surfaces non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agent de blanchiment oxygénés
- Moins de 5 % de : savon
- Moins de 5 % de : polycarboxylates
- Enzymes

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**

 CODE PRODUIT : **A366**

- Azurants optiques
- Parfums
- Fragrances allergisantes : hexyl cinnamal

15.1.2 Réglementation nationale (France)
Maladies professionnelles :

Pas de données disponibles.

Classification française des ICPE :

1630 : Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessive de).

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le produit n'a pas été évalué.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Propriétés	Classification	Justification
Dangers physiques ou chimiques	Non classé	Absence de données
Dangers pour la santé humaine	Eye Dam. Cat.1 : H318	Règle de calcul
Dangers pour l'environnement	Non classé	Absence de données

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

Texte abrégé	Texte intégral
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves, catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée, catégorie 1B
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Resp. Sens. 1	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation, catégorie 1
Ox. Sol. 2	Peut aggraver un incendie; comburant, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthmes ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

NOM DU PRODUIT : **LESSIVE POUDRE POUR LE LINGE - CONCENTREE**CODE PRODUIT : **A366**

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	26/06/2017	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE
2	28/07/2020	Modification	Dossier Central	Responsable QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Dossier Central

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :